



Association des Maires Ruraux de l'Aube

12 rue des Sources  
10240 Avant les Ramerupt

☎ 03 25 37 67 26

Fax 03 25 37 87 57

<http://www.maires-aube.asso.fr>  
[maires.rurales10@wanadoo.fr](mailto:maires.rurales10@wanadoo.fr)

# Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

JUILLET 2006

La deuxième réunion de la commission départementale de coopération intercommunale aura au moins servi à aborder des points laissés de côté lors de la première, faute de participants....

Et à nous faire parvenir par courrier électronique des cartes en couleurs et documents, que les services de la Préfecture avaient également imprimés, abondance de biens ne sachant nuire, mais au passage signalons quand même la nouvelle charge et la nouvelle obligation qui nous arrive en matière de transmission des textes émanant des services de l'Etat.

Les points forts de cette réunion :

Après un tour d'horizon de l'existant dressé par les Sous Préfets et le secrétaire général lors de la première réunion, les mêmes sous préfets ont été invités à dire ce qu'il y aurait lieu de faire pour que l'intercommunalité s'améliore dans notre Département. De manière très générale ont été évoquées les situations des communes cernées par les EPCI, les risques de perdre des avantages notamment en ZRR ; les seuils de populations et des situations particulières (Arcis, Ramerupt), sans propositions fortes pour faire évoluer ces diverses situations. Par la voix de la Conseillère Générale du canton de Chavanges a une nouvelle fois été mis en avant la difficulté de faire avancer la réflexion par manque de projets et les réticences des maires à se lancer dans le vide, alors on réfléchit...

La situation des communes de la plaine de Troyes a sans doute le plus retenu l'attention des participants : En effet, c'est autour de la ville principale que l'intercommunalité reste inexistante, chacun avançant ses raisons : forte attractivité de la ville, avenir de la deuxième et troisième couronne, SCOT...

Enfin les Présidents du plus ancien EPCI et d'une toute nouvelle ont souligné les difficultés et "l'usine à gaz" pour s'y retrouver en matière de compétences et d'attribution des subventions notamment dans les programmes d'investissement liés à l'assainissement. Monsieur le Préfet, dans un premier temps dubitatif sur les arguments des intervenants a dû convenir devant les exemples cités que des vides existaient bien...

Faute de débats et de questions, tous se quittèrent bons amis oubliant même de demander pourquoi la commission restreinte ne se mettait pas en place.

Serge SPILMANN

## ➤ A.G.E.D.I. : Agence de Gestion et Développement Informatique

Une dizaine d'élus a participé à la présentation de logiciels de Mairie à Courteranges le 17 juin dernier. Différents logiciels ont été présentés : comptabilité, listes électorales, Etat civil, gestion des cimetières, cadastre etc...

Pour un service identique voire supérieur, les coûts sont très compétitifs. Les communes souhaitant s'informatiser ou changer de logiciels peuvent demander des devis à l'AGEDI.

De plus vous pouvez obtenir un logiciel pour créer un site internet de votre collectivité.

Pour plus de renseignements, contactez nous ou adressez-vous directement à l'AGEDI – BP 2 – 15250 Nancelles. Email : [agedi15@libertysurf.fr](mailto:agedi15@libertysurf.fr) – Site internet : [www.agedi.fr](http://www.agedi.fr)



## ➤ **LES PAYS, UN AVENIR EN POINTILLES**

Un rapport sénatorial s'interroge sur l'avenir des 358 "pays" et met en garde contre deux écueils : la tentation de mise sous tutelle des régions et le désengagement de l'Etat.

Avec la fin des contrats de plan 2000-2006, de nombreux doutes pèsent sur l'avenir des "pays". Les futurs contrats de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 comporteront bien un volet territorial, mais la semaine dernière, lors d'une audition devant la commission des Finances du Sénat, le ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Christian Estrosi a laissé entendre que « les contrats de pays qui se sont transformés en EPCI » ne seraient plus soutenus par l'Etat. « Il n'est pas question d'abandonner les pays, mais il n'est pas question non plus de contractualiser avec des pays maîtres d'ouvrages d'EPCI », a-t-il prévenu.

C'est dans ce climat d'incertitude que le sénateur de la Vienne, Alain Fouché, a présenté, ce jeudi 29 juin, son rapport intitulé "Quel avenir pour les pays ?". Ce document, qui sera publié à partir de lundi 3 juillet, se veut une "photographie aérienne" des 358 pays recensés, dont 36 sont en cours de finalisation. Ces pays sont d'une grande diversité. 104 sont structurés en association, 97 en syndicat mixte, 51 en EPCI et 19 en groupement d'intérêt public (GIP). « 44 % environ de la population française vit dans des pays », note le sénateur.

Source : Lettre Localtis

## ➤ **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS**

Régulièrement des commissions départementales sont à renouveler. Notre association étant représentée, les élus souhaitant en faire partie, sont invités à se faire connaître et seront contactés le moment venu.

## ➤ **COTISATIONS 2006**

Sept nouvelles communes nous ont rejoint. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'oubliez pas de régler votre cotisation. Le trésorier vous en sera reconnaissant.

## ➤ **ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE**

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, les élus des communes périurbaines et les agriculteurs se sont rencontrés pour évoquer les problèmes concernant l'agriculture à proximité des zones urbaines. L'AMRA était invitée et représentée par son président.

Suite aux nombreuses discussions et propositions des uns et des autres, un plan d'action a été élaboré et trois points forts ont été retenus.

- Circulation agricole
- Relations de voisinage
- Gîtes étudiants à la ferme

Même si ce plan concerne les communes périurbaines, la plupart des constats et des propositions d'action peuvent concerner également les communes rurales.

## ➤ **URBANISME : Constructions existantes à un usage d'habitation situées en zone A d'un PLU**

Le Ministre de l'intérieur indique, en ce qui concerne les possibilités de construction en zone « A » (zone agricole) d'un plan local d'urbanisme (PLU), que "dans les secteurs où elle estime que les terrains agricoles ne subissent pas une pression foncière telle qu'ils nécessitent cette protection, la commune peut autoriser dans son plan local d'urbanisme, autour des constructions existantes, des constructions qui ne sont pas strictement nécessaires à l'activité agricole telles que les annexes, garages, piscines, gîtes. Dans ce cas, la commune doit classer ces bâtiments en zone naturelle dite "zone N". Le Ministre ajoute que ce changement relève normalement des procédures de révision ou de révision simplifiée, cette dernière procédure pouvant être utilisée dans le respect des dispositions de l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme.

